MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la sixième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le mardi 5 septembre 2017, à 20 heures à l'endroit habituel.

Sont présents : Mme Francine Morin Maire Conseiller M. Mario Jussaume Conseillère Mme Marie Eve Leduc Conseiller M. Éric Delage Emmanuelle Bagg Conseillère Mme

M. Guy Robert Conseiller
 Mme Sylvie Chaput Directrice générale
 Mme Geneviève Bureau Adjointe administrative

Est absente : Mme Josée Mathieu. Conseillère

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 7août 2017
- 4. Rapport financier d'août comptes à payer septembre transferts budgétaires
- 5. Rapport de l'inspecteur
- 6. Période de questions

7. <u>Administration</u>

- a) Dépôt à terme
- b) Transfert de fonds du surplus accumulé non affecté Fermeture du fossé des loisirs
- c) Adoption Règlement 2017-14 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum
- d) Avis de motion Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 relatif à la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité
- e) Adoption Projet de règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 relatif à la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité
- f) Soumissions pour la vérification des états financiers annuels et production du rapport financier consolidé 2017
- g) Service juridique destiné aux municipalités Projet Déclaration d'intérêt
- h) Schéma de couverture de risques ans 5 et 6 Poursuite des objectifs Confirmation

8. <u>R.A.R.C.</u>

a) Procès-verbal de la RARC

9. Transport

- Réfection du rang Fleury Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
- b) Pont roulant à portique pour l'usine de traitement des eaux usées
- c) Création d'une zone piétonnière et stationnement Rues Claing et Principale
- d) Nouvelle programmation de travaux TECQ 2014-2018
- e) Construction d'un garage municipal Préparation des plans
- f) Ponceau rang Fleury Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
- g) Ponceau rang Fleury Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local Présentation d'une demande d'aide financière et engagement
- h) Service de désincarcération Achat d'équipements

10. <u>Hygiène du milieu</u>

- a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
- b) Procès-verbaux de la MRC
- c) Réseau d'égout rues de l'École et François-Xavier-Desrosiers Demande d'autorisation au MDDELCC

11. <u>Loisirs</u> et culture

- a) OTJ St-Bernard Dépôt des revenus et dépenses des mois de juin, juillet et août 2017
- b) OTJ St-Bernard Bilan de la Fête nationale
- c) OTJ St-Bernard Procès-verbaux des mois de juin et août 2017
- d) Entente intermunicipale de loisir et de culture Approbation
- e) Construction d'une cabane des joueurs à la patinoire Finition du cabanon à pelles
- f) Conteneur des loisirs Déplacement ou fermeture
- g) Embauche d'un surveillant au Pavillon des Loisirs pour la saison patinage
- h) Réparation de la remorque réfrigérée des loisirs et installation de tablettes à l'entrepôt

12. <u>Autres sujets</u>

- Demande d'appui Projet d'aménagement d'une aire de jeu avec modules Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
- b) Déclaration d'engagement jeunesse
- c) Programme mobilisation-diversité Projet en immigration Axe politique Rencontre des conseils municipaux Déclaration d'intérêt
- d) Proclamation Semaine québécoise de réduction des déchets 2017
- e) Demande de soutien financier Opération Nez rouge Région de Saint-Hyacinthe
- 13. Correspondance
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

1. <u>Ouverture de la réunion</u>

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2017.09.01

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour modifié tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 7 août 2017

2017.09.02

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2017.

4. Rapport financier d'août, comptes à payer de septembre et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 août 2017 ont été déposés au conseil.

Bilan au 31 août 2017

Solde au compte fonds d'administration	41 625,94 \$
Part de qualification	5,00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	450 000,00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	67 166,00 \$
Grand total	558 796,94 \$
Marge de crédit pour le réseau d'égout au 1er août 2017	35 453,35 \$
Déboursement de la marge de crédit	5 969,21 \$
Solde de la marge de crédit pour le réseau d'égout	41 422,56 \$
Subvention TECQ à recevoir	(78 847,00)\$
Montant disponible	(37 424,44)\$
Emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout Subvention FCCQ-Provincial inclus aux Prêts 1 et 2 qui seront remboursée	2 934 800,00 \$
sur 10 ans	(1 657 500,00)\$
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout - Part municipalité	1 277 300,00 \$

Page 4134

Remboursement de la dette au 31 août 2017

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout

Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. sur 10 ans

2 538 800.00 \$ -\$

Remboursement du capital

2 538 800,00 \$

2017.09.03

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier d'août 2017 et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2017 tel que soumis pour un montant total de 247 928,78 \$;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

D'AFFECTER aux travaux de réfection des rues Claing et Gagné ainsi que du 4º Rang un montant de 15 000 \$ du surplus accumulé non affecté.

Rapport de l'inspecteur 5.

Le rapport de Gestim inc. d'août 2017 ainsi que le rapport des permis émis en août 2017 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

La valve de contrôle de gel qui est défectueuse est sous garantie et elle sera remplacée, mais la Municipalité devra couvrir les frais d'installation et de transport.

Les améliorations apportées à l'usine de traitement des eaux usées sont efficaces, malgré les quelques ajustements à faire.

Au Pavillon des Loisirs, le nettoyage des gouttières et le remplacement des coupe-froid seront

Le fauchage du fond des levées de chemin sera fait dans les prochaines semaines.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. <u>Administration</u>

Dépôt à terme a)

2017.09.04

Sur la proposition d'Éric Delage Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 140 000 \$ du dépôt à terme au compte Avantage Entreprise pour couvrir les chèques du mois de septembre.

b) <u>Transfert de fonds du surplus accumulé non affecté – Fermeture du fossé des loisirs</u>

2017.09.05

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer un montant de 35 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin de couvrir les dépenses reliées à la fermeture du fossé des loisirs (voir résolution 2017.06.18).

Adoption - Règlement 2017-14 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une c) élection ou d'un référendum

ATTENDU que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la Municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

ATTENDU que le salaire horaire minimum a augmenté le 1^{er} mai dernier et qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2017-10 en conséquence ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère Emmanuelle Bagg lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 août 2017 et qu'avis a été publié le 8 août 2017 ;

POUR CES MOTIFS,

2017.09.06

Sur la proposition d'Éric Delage Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'adopter le *Règlement* 2017-14 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum tel que déposé.

d) Avis de motion – Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 relatif à la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à la séance du 2 octobre 2017 soit présenté pour adoption le Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services.

Ce règlement a pour objet d'établir la modification du paragraphe A de l'article 1.10 intitulé « *Tarif applicable aux compteurs d'eau »*.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

e) <u>Adoption – Projet de règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 relatif à la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité</u>

CONSIDÉRANT la modification du coût du loyer fixe du compteur d'eau par résolution de la Municipalité (2017.08.13) et de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (17-07-46) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 2016-09 concernant la tarification et les frais administratifs pour la fourniture de biens et de services afin d'assurer sa concordance avec la modification du Règlement 2016-05 sur les branchements d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère Emmanuelle Bagg lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE.

2017.09.07

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'adopter le *Projet de règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services* tel que présenté par madame Francine Morin, maire.

f) <u>Soumissions pour la vérification des états financiers annuels et production du rapport financier</u> consolidé 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la vérification des états financiers annuels et la production du rapport financier consolidé 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois (3) offres qui ont été présentées par les firmes comptables suivantes : Raymond Chabot Grant Thornton, Hébert Marsolais et FBL ;

2017.09.08

Sur la proposition de Éric Delage Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de retenir l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Hébert Marsolais* pour un prix de 7 200 \$ plus les taxes applicables pour la vérification des états financiers annuels et la production du rapport financier consolidé de l'année 2017.

g) <u>Service juridique destiné aux municipalités – Projet – Déclaration d'intérêt</u>

CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destiné aux municipalités qui désirent y participer ;

CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de connaître l'intérêt des municipalités qui désirent participer à ce service, ainsi que l'évaluation de leur utilisation annuelle, pour produire un projet et les prévisions budgétaires qui y sont liés ;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité de la mise en place du projet, les municipalités devront confirmer leur adhésion par résolution, à être convenu par entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiés aux municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-272 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.09.09

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains ; et

D'INFORMER la MRC que l'évaluation de l'utilisation de ce service, pour les besoins de la municipalité, serait d'environ 20 heures annuellement.

h) Schéma de couverture de risques ans 5 et 6 – Poursuite des objectifs – Confirmation

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques est en période de révision et que cette période pourrait s'étaler sur deux ans ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques avait été établi pour une période de 5 ans et que nous sommes à l'an 6 du schéma ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville peut poursuivre les objectifs de l'an 5 du schéma durant la période de révision ;

2017.09.10

Sur la proposition d'Éric Delage

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de confirmer que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville poursuit tous les objectifs visés par le schéma de couverture de risques de l'an 5 durant l'an 6 du schéma.

- 8. <u>R.A.R.C.</u>
- a) <u>Procès-verbal de la RARC</u>

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre n'a pas tenu de réunion en août.

- 9. Transport
- Réfection du rang Fleury Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT l'offre de services d'ingénierie reçue de la MRC pour le projet de réfection du rang Fleury sur une longueur approximative de 3 km au montant estimé de 21 188,75 \$ qui comprend l'étude et l'estimation préliminaire, les plans et devis préliminaires et définitifs, l'appel d'offres ainsi que la surveillance et le suivi complet des travaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris acte de l'offre de services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains par la résolution 2017.08.14 ;

Sur la proposition de Mario Jussaume Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter l'offre numéro IE17-54115-116 du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains au montant estimé de 21 188,75 \$ tel que déposé;

DE DEMANDER au service d'ingénierie de la MRC une estimation préliminaire du coût des travaux avant novembre 2017.

Pont roulant à portique pour l'usine de traitement des eaux usées b)

CONSIDÉRANT que les pompes de l'usine de traitement ont été remplacées et que le poids ainsi que la taille de ces nouvelles pompes rendent difficile leur sortie manuelle des bassins ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal se propose de construire un pont roulant à portique au coût estimé de 900 \$ et que ce montant est inférieur à la valeur d'un neuf qui s'élève à plus de 5 000 \$;

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'accorder le mandat de la construction d'un pont roulant à portique à M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, pour un montant estimé de 900 \$;

D'UTILISER le montant disponible du prêt du réseau d'égout pour couvrir cette dépense d'immobilisation considérant que cet équipement est nécessaire à l'entretien des pompes de l'usine de traitement des eaux usées.

c) Création d'une zone piétonnière et stationnement – Rues Claing et Principale

Marquage de la chaussée – zone piétonnière et stationnements

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé au retrait des trottoirs sur les rues Principale et Claing ;

CONSIDÉRANT qu'il a été prévu de créer une zone piétonnière pour remplacer les trottoirs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de trois (3) entreprises de marquage, soit : Robert Melançon, Lignes Québec et Lignes Maska;

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de retenir l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska, pour un prix de 916,75 \$ plus les taxes applicables et les frais de prémarquage si requis pour le marquage de la chaussée visant la création d'une zone piétonnière et 47 stationnements selon les spécifications données.

Butoir de stationnement - Achat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé au retrait des trottoirs sur les rues Principale et Claing afin de créer une zone piétonnière sécuritaire ;

CONSIDÉRANT qu'il a été prévu d'ajouter des butoirs de stationnement afin de protéger les piétons sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Pélomix inc. au montant de 1 900 \$ plus les taxes applicables pour 33 butoirs et armatures ainsi que leur transport ;

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de retenir l'offre de services de Pélomix inc. pour l'achat de 33 butoirs et d'armatures au montant de 1 900 \$ plus les taxes applicables, incluant le transport.

d) Nouvelle programmation de travaux – TECQ 2014-2018

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

2017.09.12

2017.09.13

2017.09.15

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Sur la proposition de Mario Jussaume Appuyée par Éric Delage IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens, attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- e) <u>Construction d'un garage municipal Préparation des plans</u>

Les membres du conseil conviennent de se réunir en comité de travail le 18 septembre prochain afin de déterminer les besoins de la Municipalité pour un futur garage municipal.

f) Ponceau rang Fleury – Mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT l'offre de services d'ingénierie reçue de la MRC pour le projet de réfection du ponceau du rang Fleury sur la branche 24 du cours d'eau Laplante au montant estimé de 8 906,75 \$ qui comprend l'étude et l'estimation préliminaire, les plans et devis, l'appel d'offres ainsi que la surveillance et le suivi complet des travaux ;

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'accepter l'offre numéro IE13-54115-008 du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains au montant estimé de 8 906,75 \$ tel que déposé.

g) <u>Ponceau rang Fleury – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Présentation d'une demande d'aide financière et engagement</u>

ATTENDU que le ponceau situé sur la branche 24 du cours d'eau Laplante doit être remplacé dans les plus brefs délais ;

ATTENDU que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ont pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales ;

POUR CES MOTIFS,

2017.09.17

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux de réfection sur le ponceau du rang Fleury selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

h) <u>Service de désincarcération – Achat d'équipements</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude a reçu une offre de la Ville de Sorel-Tracy pour l'achat d'équipements de désincarcération hydraulique ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des équipements proposés vaut entre 5 000 \$ et 8 000 \$ et que le prix qui en est demandé est de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que ces équipements fonctionnent à l'essence et non avec une batterie, ce qui les rend très utiles à la formation des pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT que par l'entente intermunicipale sur le service de désincarcération, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit payer une partie de ce montant ;

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la Municipalité de Saint-Jude à faire l'acquisition des équipements de désincarcération hydraulique auprès de la Ville de Sorel-Tracy au montant 2 000 \$, sous condition de l'accord unanime des parties de l'entente intermunicipale sur le service de désincarcération.

10. <u>Hygiène du milieu</u>

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbal de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

c) <u>Réseau d'égout rues de l'École et François-Xavier-Desrosiers – Demande d'autorisation au MDDELCC</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire prolonger son réseau d'égout sanitaire sur la rue de l'École dans la prochaine année ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, tout projet d'aqueduc et d'égout doit faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que le réseau d'égout soit éventuellement prolongé sur la rue François-Xavier-Desrosiers et qu'il est avantageux de demander un certificat d'autorisation au MDDELCC dès maintenant afin de réduire les délais au cas où le projet soit mis à exécution ;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, à soumettre les demandes de certificats d'autorisation requises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) aux fins de réaliser le projet de mise en place d'un réseau d'égout sanitaire sur la rue de l'École et sur la rue François-Xavier-Desrosiers ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation de la conformité des ouvrages selon l'autorisation accordée, signée par l'ingénieur, M. Jean-Sébastien Bouvier.

2017.09.18

11. Loisirs et culture

OTJ St-Bernard – Dépôt des revenus et dépenses des mois de juin, juillet et août 2017 a)

La directrice générale dépose le rapport financier de juin et juillet 2017 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

oonomation ao jam zon	Conci	liation	de juin	2017
-----------------------	-------	---------	---------	------

Solde au compte 1er juin 2017	27 200,34 \$
Revenus	13 412,24 \$
Dépenses	_(14 243,77 \$)
Solde au compte au 30 juin 2017	26 368,81 \$
Chèques en circulation	(4 890,76 \$)
Montant disponible	21 478,05 \$

Conciliation de juillet 2017

Solde au compte 1er juillet 2017	26 368,81 \$
Revenus	800,00 \$
Dépenses	(6 396,71 \$)
Solde au compte au 31 juillet 2017	20 772,10 \$
Chèques en circulation	(313,31 \$)
Montant disponible	20 458,79 \$

Conciliation d'août 2017

Continuation a doubt 2017	
Solde au compte 1er août 2017	20 772,10 \$
Revenus	12 672,30 \$
Dépenses	(156,45 \$)
Solde au compte au 31 août 2017	33 287,95 \$
Chèques en circulation	(3817,91\$)
Montant disponible	29 470,04 \$

b) OTJ St-Bernard – Bilan de la Fête nationale

Le bilan de la Fête nationale 2017 est remis aux membres du conseil.

Revenus	16 105,32 \$
Dépenses	_(15 367,22 \$)
Surplus net	738,10 \$

OTJ St-Bernard – Procès-verbaux des mois de juin et août 2017 c)

Les procès-verbaux des mois de juin et août 2017 de l'O.T.J. St-Bernard inc. sont remis aux membres du conseil.

d) Entente intermunicipale de loisir et de culture - Approbation

CONSIDÉRANT les discussions menées par la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains en vue de la conclusion d'une nouvelle entente en matière de loisir et de culture:

CONSIDÉRANT que l'intégration de la MRC des Maskoutains à l'intérieur de cette entente comporte des avantages administratifs;

CONSIDÉRANT qu'aucuns frais d'administration ne seront appliqués par la MRC des Maskoutains pour la gestion de l'entente intermunicipale de loisir et de culture ;

Sur la proposition d'Éric Delage Appuyée par Mario Jussaume

7) Village de Sainte-Madeleine

8) Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil :

APPROUVE l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et les municipalités suivantes, relative au loisir et à la culture, telle que soumise :

1) Municipalité de La Présentation	9) Municipalité de Saint-Hugues
2) Municipalité de Saint-Barnabé-Sud	10) Municipalité de Saint-Jude
3) Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville	11) Municipalité de Saint-Liboire
4) Municipalité de Saint-Damase	12) Municipalité de Saint-Louis
5) Municipalité de Saint-Dominique	13) Municipalité de Saint-Marcel

13) Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu 5) Municipalité de Saint-Dominique 6) Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

14) Ville de Saint-Pie

15) Municipalité de Saint-Simon

16) Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Il s'agit d'une entente d'une durée de dix ans, débutant le 1^{er}janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2027 ; et

AUTORISE par conséquent le maire, Mme Francine Morin, ou en son absence le maire suppléant, M. Mario Jussaume, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Chaput, à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernardde-Michaudville.

e) Construction d'une cabane des joueurs à la patinoire – Finition du cabanon à pelles

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer la cabane des joueurs à la patinoire de Saint-Bernard-de-Michaudville suite à son effondrement ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de trois entreprises soit :

- Cabanon Fontaine, pour un fini en vinyle;
 Agora, pour un fini en polyéthylène;
- 3. Rénov'a'neuf, pour un fini en tôle super vic ;

2017.09.21

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de retenir la proposition de Rénov'a'neuf pour un montant de 6 061,59 \$ plus les taxes applicables pour la construction d'une cabane des joueurs avec revêtement en tôle d'acier et incluant une dalle de béton sur laquelle la cabane sera fixée.

Le conseiller délégué aux loisirs, monsieur Guy Robert, s'engage à discuter avec l'O.T.J. St-Bernard inc. de la finition du cabanon à pelle qu'ils ont construit afin de le rendre plus sécuritaire.

f) Conteneur des loisirs – Déplacement ou fermeture

CONSIDÉRANT que le conteneur à déchets situé près du Pavillon des loisirs fait l'objet de levées supplémentaires et que cela occasionne des frais à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce conteneur devrait servir uniquement aux activités des Loisirs ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal peut déplacer le conteneur dans la cour de l'usine de traitement qui est habituellement verrouillée et le remettre en place lors des activités ;

2017.09.22

Sur la proposition d'Éric Delage

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANMITÉ des membres du conseil présents de déplacer le conteneur à déchet à l'usine de traitement des eaux usées lorsqu'il n'y a pas d'activité au Pavillon des Loisirs ;

D'AVISER Matrec, la compagnie de location du conteneur, de ce changement et de modifier le contrat de location pour que les levées soient faites à la demande de la Municipalité et non mensuellement.

Embauche d'un surveillant au Pavillon des Loisirs pour la saison patinage g)

CONSIDÉRANT que la surveillance du Pavillon des loisirs des deux derniers hivers était assumée de façon satisfaisante par Monsieur Mathias Palardy;

CONSIDÉRANT que Monsieur Mathias Palardy est toujours disponible pour la surveillance au pavillon;

2017.09.23

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent d'engager Monsieur Mathias Palardy pour la surveillance au pavillon lors des saisons de patinage, selon le contrat révisé tel que présenté.

h) Réparation de la remorque réfrigérée des loisirs et installation de tablettes à l'entrepôt

CONSIDÉRANT que les loisirs ont besoin d'espace de rangement supplémentaire ;

CONSIDÉRANT que la remorque réfrigérée utilisée par les loisirs doit être réparée ; Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent :

DE CONFIER la réparation de la remorque réfrigérée des loisirs à M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, pour un montant estimé de 1 500 \$;

D'INSTALLER des tablettes à l'entrepôt du garage municipal pour un montant estimé de 500 \$ afin d'augmenter l'espace de rangement disponible pour les loisirs.

12. <u>Autres sujets</u>

a) <u>Demande d'appui – Projet d'aménagement d'une aire de jeu avec modules – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud présente un projet d'aménagement d'une aire de jeu avec modules au Fonds de développement rural ;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants de Saint-Bernard-de-Michaudville fréquentent l'immeuble Saint-Barnabé de l'École aux Quatre-Vents et auront accès à ces nouveaux jeux ;

2017.09.25

Sur la proposition de Guy Robert Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer le projet d'aménagement d'une aire de jeu avec modules de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud dans le cadre de sa demande d'aide financière au Fonds de développement rural.

b) <u>Déclaration d'engagement jeunesse</u>

CONSIDÉRANT que la coalition interjeunes invite tous les citoyens ainsi que tous les élus du Québec à signer la Déclaration d'engagement à l'inclusion sociale et le développement du pouvoir d'agir des jeunes ;

CONSIDÉRANT que les jeunes sont des acteurs sociaux importants dans notre société et qu'ils sont au cœur du développement des collectivités et partie prenante de la création d'une société juste et prospère ;

CONSIDÉRANT les objectifs et actions inclus à la nouvelle Politique de la famille adoptée en décembre 2016 par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

EN CONSÉQUENCE,

2017.09.26

Sur la proposition d'Éric Delage Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ATTESTER la participation de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville dans le mouvement qui appelle à l'inclusion sociale et le développement du pouvoir d'agir des jeunes, pour et avec les jeunes, afin de leur assurer la place et les moyens pour une participation pleine et entière comme citoyen actif dans leur collectivité d'appartenance ;

DE S'ENGAGER à œuvrer à l'identification de gestes à poser en ce sens et à leur réalisation, et ce, avec la participation des jeunes concernés ;

DE S'ENGAGER à promouvoir les objectifs de ce mouvement pour y engager plus largement les acteurs sociaux de son entourage ;

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire, à signer la déclaration d'engagement jeunesse initiée par la Coalition Interjeunes au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

c) <u>Programme mobilisation-diversité – Projet en immigration – Axe politique – Rencontre des conseils municipaux – Déclaration d'intérêt</u>

Aucun n'intérêt pour l'instant.

d) Proclamation – Semaine québécoise de réduction des déchets 2017

CONSIDÉRANT que l'édition 2017 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", se déroulera cette année du 21 au 29 octobre ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Marie Eve Leduc Appuyée par Mario Jussaume IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la semaine du 21 au 29 octobre 2017 La Semaine québécoise de réduction des déchets;

D'INVITER les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

Demande de soutien financier - Opération Nez rouge - Région de Saint-Hyacinthe e)

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remettre un montant de 50 \$ à l'organisme Opération Nez rouge de la région de Saint-Hyacinthe.

Correspondance 13.

Une liste de la correspondance reçue en août 2017 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

La conseillère Emmanuelle Bagg demande s'il est possible de mettre l'ordre du jour des séances du conseil sur le site web de la Municipalité.

Le conseiller Mario Jussaume s'informe de la date limite pour la fin des travaux dans le cadre du programme des installations septiques. Cette date a été fixée au 31 octobre 2017. Il demande que le conseil discute de ce qui adviendra aux propriétaires qui ne respecteront pas le délai.

Un compte-rendu des propriétés n'ayant pas d'installation septique conforme au 31 octobre 2017 sera préparé.

15. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 56.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN SEPTEMBRE 2017

		1
1	Total des salaires	14 184,39 \$
2	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment - juillet)	1 082,02 \$
3	Financière Banque Nationale (Remboursement du prêt - réseau d'égout)	73 907,18 \$
4	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 100,00 \$
5	Location de l'entrepôt	1 006,03 \$
6	Revenu Canada (DAS juillet)	1 857,84 \$
7	Ministère du Revenu (DAS)	- \$
8	Fond de l'information foncière (mutations)	
9	Groupe Maskatel (interurbains)	- \$
10	Télébec	111,20 \$
11	RIM (téléphone)	116,12 \$
12	Vidétron (cellulaire inspecteur)	76,35 \$
13	Desjardins sécurité financière	1 294,66 \$
14	Postes Canada (livraison journal et achat de timbres)	148,30 \$
15	Matrec (1 collecte conteneur loisirs)	93,28 \$
16	Matrec (location d'un conteneur pour le ramassage des déchets - terrain municipal)	606,39 \$
17	Matrec (levée supplémentaire - conteneur loisirs)	
18	Atelier Transition inc. (destruction de documents du mois + 8 boîtes)	89,68 \$

2017.09.28

19	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	592,25 \$
20	Hydro-Québec - 349, rue Principale (garage)	- \$
21	Hydro-Québec - 390, rue Principale	- \$
22	Hydro-Québec - 902, rue des Loisirs	- \$
23	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	- \$
24	Petite caisse	- \$
25	Régie des déchets (enlèvement des matières résiduelles)	2 091,42 \$
26	Régie des déchets (enlèvement des matières recyclables)	814,78 \$
27	Régie des déchets (enlèvement matières organiques)	1 116,96 \$
28	Régie des déchets (3e versement de la quote-part)	- \$
29	Ferme du Dindon SENC (Déchiquetage des branches près patinoire)	431,16 \$
30	MRC des Maskoutains (Matinées gourmandes, panier tirage)	50,00 \$
31	MRC des Maskoutains (service d'ingénierie - ponceau rang Fleury)	258,75 \$
32	MRC des Maskoutains (service d'ingénierie - égout rue de l'École)	287,50 \$
33	RARC (travaux effectués 324 et 334 rang Fleury - seront facturés aux propriétaires)	42,00 \$
34	RARC (travaux effectués au 909, rue de l'École - installation compteur d'eau)	220,00 \$
35	RARC (consommation du 4-07 au 31-07)	7 324,50 \$
36	Praxair (remplissage bouteille pour soudure)	152,72 \$
	Les constructions A. Claing (rotoculteur terrain de balle, matériaux panneau,	. υ Ζ., ι Σ Ψ
37	tracteur)	236,28 \$
38	Les constructions A. Claing (travaux arbres rang Fleury - winch)	804,83 \$
39	Roxanne Carbonneau (remb achat cafetière pour biblio)	112,68 \$
40	Patrick Archambault Transport (paillis pour parc-école)	735,84 \$
41	Excavation Michel Lemay (remboursement de la retenue de 10 %)	1 425,69 \$
42	Buropro Citation (papeterie)	199,16 \$
43	Buropro Citation (contrat de service)	140,25 \$
44	Buropro Citation (achat de livres)	106,88 \$
45	Buropro Citation (balance de paiement - politique de la famille)	144,87 \$
46	Municipalité Saint-Jude (déneigement 2016-2017)	850,00 \$
47	Municipalité Saint-Jude (entente incendie - 3e versement)	14 779,22 \$
48	EMI (vérification et réparation problème ordinateur biblio)	160,97 \$
49	Réseau Biblio (papeterie)	60,87 \$
50	Groupe Maska (filtre à l'huile et huile pour génératrice)	207,40 \$
51	Coop Comax (manchon double - fermeture fossé loisirs)	26,40 \$
52	Coop Comax (semence à gazon - terrain des loisirs)	327,47 \$
53	Excavation Michael Gaudette Leblanc - pierre et transport - fermeture fossé loisirs	3 334,27 \$
54	Transport Michel Leblanc - pierre et transport - fermeture fossé loisirs	2 845,63 \$
55	Transport Michel Leblanc - sable pour parc-école	314,49 \$
56	Rona (foret, tournevis, gant nitrile)	96,24 \$
57	Fournitures de bureau Denis (papeterie)	132,72 \$
58	Les Jardins d'Isabelle (entretien paysager)	319,06 \$
59	Vacuum Drummond	891,06 \$
60	Pavages Maska (travaux rues Gagné, Claing et 4e rang)	95 848,46 \$
61	Excavation JD (fermeture fossé - terrain des loisirs)	11 438,35 \$
62	Excavation JD (retrait des trottoirs)	1 174,93 \$
63	Entreprise Leblanc (Réparation réfrigérateur pavillon)	179,74 \$
64	Rona (quincaillerie)	58,22 \$
65	Batterie Expert (réparation lumière remorque)	82,37 \$
66	Laferté (quincaillerie coffre camion)	34,86 \$
67	Comax (matériaux pour la réparation conduit d'air à l'usine)	85,77 \$
68	Groupe Maska (filtre à l'huile et huile pour la 2e génératrice)	117,27 \$
69	Municipalité de Saint-Jude (frais déplacement S Chaput pour le colloque ADMQ)	20,55 \$
70	Visa (Dolorama - emballages et paniers cadeaux de bienvenue)	9,48 \$
71	Visa (Super C - Produits pour préparation d'herbicide naturel)	31,89 \$
72	Visa (Walmart - horloge salle du conseil)	32,16 \$
73	Visa (Walmart - breuvages, café)	82,70 \$
74	Visa (essence camion)	420,52 \$
75	Visa - (FQM - inscription au congrès G Robert et 2 billets de spectacle)	1 003,75 \$
	Total des comptes à payer	247 928,78 \$

	a Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste d
signature du présent procès-verbal équiva au sens de l'article 142 (2) du Code muni	aut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il co icipal.
	<u></u>
Francine Morin, Maire	Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière